

Clichy, le 20 février 2009

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux de L'Oréal

Réuni sous la présidence de Sir Lindsay Owen-Jones le lundi 16 février 2009, le Conseil d'Administration de L'Oréal a pris connaissance des recommandations du Comité des Rémunérations et a arrêté les décisions suivantes :

RÉMUNÉRATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2008 :

M. Jean-Paul Agon, Directeur Général :

La part variable de la rémunération 2008 du Directeur Général, après examen des critères d'attribution détaillés dans le rapport annuel 2007 (tome 2, page 85) et par rapport à un objectif cible de 2.100.000 euros, a été arrêtée à 1.365.000 euros, soit 65% de la cible.

Rappel : la part fixe de la rémunération du Directeur Général avait été précédemment arrêtée à 2.100.000 euros pour l'exercice 2008.

Sir Lindsay Owen-Jones, Président du Conseil d'Administration :

La part variable de la rémunération 2008 du Président du Conseil d'Administration a été alignée en pourcentage de l'objectif cible, par solidarité et selon son souhait, avec celle du Directeur Général. Il est donc attribué au Président une part variable correspondant aux mêmes 65% de l'objectif cible de 1.500.000 euros, soit 975.000 euros.

Rappel : la part fixe de la rémunération 2008 du Président du Conseil d'Administration avait été précédemment arrêtée à 2.000.000 euros pour l'exercice 2008.

REMUNERATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2009 :

Le Conseil a décidé de maintenir à leur niveau actuel la part fixe des rémunérations, soit :

- 2.100.000 euros pour M. Jean-Paul Agon, Directeur Général
- 2.000.000 euros pour Sir Lindsay Owen-Jones, Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil a également fixé l'objectif cible 2009 de la part variable de la rémunération, sans changement par rapport à celui de 2008, soit :

- 2.100.000 euros pour M. Jean-Paul Agon, Directeur Général,
- 1.500.000 euros pour Sir Lindsay Owen-Jones, Président du Conseil d'Administration.

Les critères d'attribution de ces parts variables seront décrits dans le Rapport Annuel 2008.

En ce qui concerne les stock-options, le Conseil d'Administration s'est fixé comme règle de décider les attributions de stock-options après la clôture des comptes de chaque exercice. En conséquence, il n'y a pas eu d'attribution en 2008.

«Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres L'Oréal. Si vous souhaitez obtenir des informations plus complètes concernant L'Oréal, nous vous invitons à vous reporter aux documents publics déposés en France auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en version anglaise sur notre site Internet www.loreal-finance.com. Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que la Société estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent communiqué, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.»

Contacts L'ORÉAL (standard : 01.47.56.70.00)

Actionnaires individuels et Autorités de Marché

Jean-Régis CAROF
Tel : 01.47.56.83.02
jcarof@dgaf.loreal.com

Analystes financiers et Investisseurs Institutionnels

Caroline MILLOT
Tel : 01.47.56.86.82
cmillot@dgaf.loreal.com

Journalistes

Guylaine MERCIER
Tel : 01.47.56.40.24
gmercier@dgc.loreal.com

Pour plus d'informations, veuillez consulter les banques, les sociétés de bourse ou les établissements financiers (Code I.S.I.N. : FR0000120321), ainsi que vos journaux habituels ou le site Internet dédié aux actionnaires et investisseurs, <http://www.loreal-finance.com>, ou sa version mobile sur votre téléphone portable, <http://mobile.loreal-finance.com>, ou contacter le numéro vert : 0.800.66.66.66 (appel gratuit).